

**Liste des rubriques de frais**

**PRESTATIONS STANDARDS** (opérations liées à la vie courante du contrat)

- **Commission d'affacturage**
- **Commission de financement**
- **Tarifications annexes**
  - Frais de dossier
  - Traitement des moyens de paiement :
    - Commission sur billet à ordre
    - Commission sur effet de commerce
  - Ouverture et suivi des comptes acheteurs
  - Actes juridiques standards :
    - Gestion d'un contentieux acheteur
    - Information des cautions
    - Gestion d'une contre garantie
  - Frais d'accès internet transactionnel
  - Notification des acheteurs

**SERVICES OPTIONNELS** (opérations demandées par le client ou par un tiers mandaté)

- Edition de documents sur demande
- Remises complémentaires
- Financements dérogatoires
- Etablissement d'un avenant

**PRESTATIONS SPECIFIQUES** (opérations liées à un évènement subi ou à un défaut d'exécution du contrat)

- Situations juridiques spécifiques :
  - Gestion d'un contentieux client
  - Traitement d'une saisine ou d'un avis à tiers détenteur
  - Nantissement ou cession de comptes
  - Gestion de l'ouverture d'une procédure collective
- Remise de factures papier
- Anomalie sur remises
- Traitement d'opérations sur factures non cédées
- Règlement direct non restitué
- Traitement d'un impayé

Le présent glossaire précise la terminologie des frais liés aux prestations d'affacturage. Selon les établissements, ces frais sont recensés dans un guide tarifaire, dans des conditions particulières conclues avec le client ou dans un devis faisant suite à une demande spécifique du client.

---

<sup>1</sup> Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

1) **PRESTATIONS STANDARDS**

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
<p><b>Commission d'affacturage</b></p>	<p>Commission rémunérant les services de gestion du poste clients : achat de créances, recouvrement et imputation des règlements et garantie contre l'insolvabilité si celle-ci est prise en charge par le factor.</p>	<p>La commission d'affacturage qui figure dans le contrat d'affacturage conclu avec le client est exprimée :</p> <p>(i) soit en pourcentage des créances cédées (factures et avoirs), et elle est prélevée à l'occasion de chaque cession. Le taux est défini en fonction de la nature du contrat (classique, allégé, confidentiel, export), des données volumétriques du prospect (volume cédé, nombre de factures, nombre de débiteurs), de la qualité des débiteurs (si prise en charge du risque d'insolvabilité) et du risque client.</p> <p>(ii) soit sous forme de forfait prélevé périodiquement. Le montant contractuel est déterminé en fonction du volume potentiel cédé et du nombre de factures. Si le nombre de factures cédées est supérieur au nombre de factures maximum pouvant être cédées, alors une commission forfaitaire complémentaire par facture est prélevée.</p> <p>Ces modalités de calcul sont complétées par l'existence d'un minimum annuel de commission et d'une échelle de commissions.</p>
<p><b>Commission de financement</b></p>	<p>Commission rémunérant les avances de trésorerie consenties au client sur les créances cédées.</p>	<p>La commission de financement qui figure dans le contrat d'affacturage conclu avec le client est exprimée par un taux de commission contractuel fondé sur un taux de référence intégrant une marge, en fonction de la qualité du client. Elle est calculée d'après le montant et la période de financement.</p>

### Tarifications annexes

Composantes tarifaires	Définitions	Modalités de calcul
<b>Frais de dossier</b>	Frais forfaitaires correspondant à l'étude, à la mise en place, au renouvellement et à la clôture du dossier.	Montants fixés de façon forfaitaire.
<b>Traitement des moyens de paiement</b>		
<i>Commission sur billet à ordre</i>	Commission rémunérant l'émission d'un billet à ordre, que le client peut escompter à sa banque.	Taux appliqué au montant du billet à ordre, sur sa durée jusqu'à l'échéance selon la qualité du client.
<i>Commission sur effet de commerce</i>	Commission prélevée pour la gestion (pour compte du client) des présentations d'effets de commerce à l'encaissement (dématérialisés et/ou papier)	Montant fixe tarifé par effet en fonction du support dématérialisé ou papier.
<b>Ouverture et suivi des comptes acheteurs</b>	Frais appliqués à l'ouverture d'un compte acheteur et à chaque demande d'agrément (approbation) effectuée par le client sur un acheteur.	Montants fixes tarifés à l'événement ou forfaitaires.
<b>Actes juridiques standards</b>		
<i>Gestion d'un contentieux acheteur</i>	Frais de gestion d'un contentieux acheteur.	Montants fixes ou variables tarifés à l'événement.
<i>Information des cautions</i>	Frais appliqués en cas de mise en place d'un cautionnement dans le cadre du contrat d'affacturage. Le factor se doit d'informer la caution de ses engagements (droits, obligations) via l'envoi de lettres d'informations des cautions en cours de validité (émis en Recommandé).	Montants fixes tarifés à l'événement (périodicité annuelle).
<i>Gestion d'une contre garantie</i>	Frais appliqué lors de la mise en place d'une contre garantie accordée par un tiers.	Montant fixe, ou variable appliqué sur l'encours maximum d'achat fixé au contrat, prélevé chaque année.
<b>Frais d'accès internet transactionnel</b>	Frais liés à l'accès au site internet transactionnel et consultatif dédié au client.	Montant forfaitaire périodique.
<b>Notification des acheteurs</b>	Frais liés à l'envoi du courrier de notification du contrat d'affacturage à l'acheteur.	Montant fixe tarifé à l'événement.

## 2) SERVICES OPTIONNELS

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Définitions</b>	<b>Modalités de calcul</b>
<b>Edition de documents sur demande</b>	Frais liés à une demande du client ou d'un tiers mandaté en vue d'obtenir des documents ou des attestations.	Montants fixes tarifés à l'événement.
<b>Remises complémentaires</b>	Frais appliqués sur les remises de factures cédées au-delà de la limite contractuelle.	Montant fixe tarifé à l'évènement.
<b>Financements dérogatoires</b>	Frais liés à la prise de risque de l'établissement dans le cas d'une demande du client d'être financé au-delà des paramètres de financement définis dans le contrat (virement express, financement au-delà des garanties, financement pour avance sur remise de créances, déblocage extra-contractuel de fonds de garantie ou de réserves).	Montants fixes, ou variables en fonction du financement demandé.
<b>Etablissement d'un avenant</b>	Frais appliqué sur chaque avenant établi à la suite d'une demande de révision du contrat de la part du client.	Montant fixe tarifé à l'événement.

### 3) PRESTATIONS SPECIFIQUES

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Définitions</b>	<b>Modalités de calcul</b>
<b>Situations juridiques spécifiques</b>		
<i>Gestion d'un contentieux client</i>	Frais de gestion d'un contentieux client.	Montants fixes ou variables tarifés à l'événement.
<i>Traitement d'une saisine ou d'un avis à tiers détenteur</i>	Frais appliqués en cas de réception de saisine ou avis à tiers détenteur sur les comptes du client.	Montants fixes tarifés à l'événement.
<i>Nantissement ou cession de comptes</i>	Frais pour gestion des nantissements ou des cessions de comptes.	Montant fixe tarifé à l'événement.
<i>Gestion de l'ouverture d'une procédure collective</i>	Frais appliqués au titre des actes associés à l'ouverture d'une procédure collective et de la documentation à adresser aux mandataires judiciaires.	Montant fixe tarifé à l'événement.
<b>Remise de factures papier</b>	Frais prélevés en cas de non-utilisation des moyens mis à disposition pour effectuer des remises dématérialisées de factures (EDI et Extranet Clients).	Montants forfaitaires.
<b>Anomalie sur remises</b>	Frais appliqués lorsque des corrections sont nécessaires sur une remise de factures/avoirs.	Montant fixe tarifé à l'événement.
<b>Traitement d'opérations sur factures non cédées</b>	Frais appliqués sur un règlement reçu au titre de factures non cédés.	Montant fixe ou variable tarifé à l'événement.
<b>Règlement direct non restitué</b>	Frais appliqués lorsque le client ne restitue pas, sous un certain délai, le règlement qu'il a reçu d'une facture cédée qui lui a été financée.	Montant fixe tarifé à l'événement.
<b>Traitement d'un impayé</b>	Frais pour le traitement d'un impayé lié aux moyens de paiement.	Montant fixe tarifé à l'événement.

ASF 15 12 15